

That the committee have power to send for persons, papers and records, to examine witnesses, to report from time to time and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by the committee;

That the committee be composed of seven members, four of whom shall constitute a quorum; and

That the Committee of Selection be instructed to decide and report upon the membership of the Special Committee.

A Point of Order was raised as to the acceptability of the motion.

After debate,

The Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Carstairs, that further debate on the Point of Order be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 29(2):

Summaries of the Corporate Plan for 1995-96 to 1999-2000 and the Capital and Operating Budgets for 1995-96 of the Canadian Commercial Corporation, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, s. 125(4).—Sessional Paper No. 1/35-794.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Graham moved, seconded by the Honourable Senator Roux:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

Que le comité soit également autorisé à faire comparaître des personnes, à faire produire des documents et des dossiers, à entendre des témoins, à faire rapport de temps à autre et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages, selon les instructions du comité;

Que le comité soit composé de sept membres, dont quatre constituent le quorum; et

Que le comité de sélection soit chargé de déterminer et d'annoncer la composition du comité spécial.

Un rappel au Règlement est soulevé au sujet de la recevabilité de la motion.

Après débat,

L'honorable sénateur Cools propose, appuyé par l'honorable sénateur Carstairs, que la suite du débat sur le rappel au Règlement soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 29(2) DU RÈGLEMENT

Résumés du plan d'entreprise de la Corporation commerciale canadienne pour 1995-1996 à 1999-2000 et les budgets d'immobilisations et d'exploitation pour 1995-1996, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 1/35-794.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Graham propose, appuyé par l'honorable sénateur Roux,

Que le Sénat ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.